

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Tout mineur français qui ne possède pas de passeport valide personnel et qui doit quitter la métropole **sans être accompagné de ses parents**, doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire ainsi que d'une carte nationale d'identité en cours de validité. Cette autorisation est obligatoire pour franchir la frontière.

> Si le mineur franchit la frontière avec un passeport, cette autorisation n'est pas exigée.

- Pour faire une demande d'autorisation de sortie du territoire, la **personne qui détient l'autorité parentale** doit se présenter à la mairie de son domicile accompagné des documents suivants :

**Présenter
obligatoirement
les originaux
(les copies ne
sont pas
acceptées)**

- la carte nationale d'identité du mineur en cours de validité,
- une pièce d'identité au nom du représentant légal (= le demandeur du document),
- 1 justificatif de domicile récent (*datant de moins de 3 mois - Exemples : factures d'électricité, de gaz, de téléphone, d'eau, quittance de loyer non manuscrite, titre de propriété, attestation d'assurance logement (si cette attestation est récente)*)
- Le livret de famille
- et selon le cas, la décision de justice, de tutelle, ou jugement de divorce, ou déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale.
- L'attestation sur l'honneur (ci-dessous) remplie par le parent non présent lors de la demande d'autorisation de sortie du territoire + copie de sa pièce d'identité.

L'autorisation de sortie du territoire est délivrée pour 1 an.



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(à remplir par le parent non présent lors
de la demande d'autorisation de sortie du territoire)

Je soussigné(e).....

Domicilié(e).....

Atteste sur l'honneur avoir l'autorité parentale sur l'enfant :

Nom : Prénoms :

Né(e) le à

Situation familiale à l'égard de l'autre parent :

Marié(e)

en union libre OU pacsé(e)

Séparé(e)/Divorcé(e)

Je déclare être informé(e) de la demande d'autorisation de sortie du territoire pour mon enfant ci-dessus désigné.

Fait à..... le

**Joindre obligatoirement la photocopie
recto-verso de la pièce d'identité
(carte d'identité, passeport ou permis de conduire)
du signataire**

Signature